



Mon fils mineur conduit sans permis incité par son père

Par sylvana66

Bonjour, je suis actuellement en procédure de divorce et séparée depuis juin 2012. Suite à l'ordonnance de non-conciliation, la résidence de mon fils (17 ans) est chez son père et la résidence de ma fille (15 ans) chez moi. Je viens d'apprendre que mon fils prend régulièrement la voiture de sa grand-mère (ma belle-mère), ou la voiture de son père, pour conduire sur les voies publiques et ce AVEC LEUR ACCORD !!!

Aujourd'hui il est ainsi aller manger au Mac Do avec 2 de ses cousins et un copain, tous mineurs (et leurs parents n'étaient pas au courant !) en empruntant la voiture de sa grand-mère, celle-ci lui a même dit : "tu as bientôt 18 ans de toutes façons"...et son père était à côté d'eux !

La personne qui m'a appris cela m'a dit également qu'apparemment mon fils va faire des courses pour son père de temps en temps...toujours en voiture...

Je suis encore sous le choc de cette nouvelle, j'ai très peur pour les conséquences que pourraient avoir un accident pour mon fils, mais aussi pour les éventuels passagers ou toute autre personne !

Je suis absolument contre cela, et ne comprends pas cette "légèreté" de son père, qui au cours de notre vie commune était très autoritaire.

Je ne sais pas quoi faire, que me conseillez-vous ? Et comment prouver

La communication entre moi et son père a été complètement rompue depuis notre séparation, Mr ne communique avec moi que par voie d'avocat et est très procédurier : il a fait reporter la date d'audience de non-conciliation, fait appel suite à l'onc, refuse de payer la pension, conteste la demande de saisie-attribution, etc... sans parler des propos mensongers à mon encontre.

C'est très dur à vivre et j'espère trouver des conseils auprès de vous
merci d'avance

Par cocotte1003

Bonjour, avez vous pensé que votre fils st peut-etre en conduite accompagnée ? on pet commencer dès que le ode est passé donc apres 16 ans, cordialement

Par Lag0

Bonjour cocotte,

Je ne pense pas que :

Aujourd'hui il est ainsi aller manger au Mac Do avec 2 de ses cousins et un copain, tous mineurs rentre dans le cadre de la conduite accompagnée !!!

Par cocotte1003

Bonjour, oui mais la phrase finit par et son pere était à coté d'eux!donc conduite accompagnée, cordialement

Par sylvana66

Bonjour,

pour répondre à cocotte1003: NON il n'a PAS passé la conduite accompagnée et son père était à côté quand ma belle-mère lui a dit que de toutes façons il avait bientôt 18 ans...!! et non quand il conduisait (ni quand il conduisait les autres fois...!)

Pour répondre à Lag0 : tout à fait ! bien vu...

Cordialement

Par Lag0

et son père était à côté quand ma belle-mère lui a dit que de toutes façons il avait bientôt 18 ans...!! et non quand il conduisait

C'est ce que j'avais effectivement compris...